



# Cartographie des biotopes remarquables des forêts publiques du Site Natura 2000 « Basse Vallée de la Lauter »



Osmonde royale en forêt de Wissembourg

Photo F. de La Gorce, Octobre 2007

- Janvier 2008 -





## **Cartographie des biotopes remarquables des forêts publiques du Site Natura 2000 « Basse Vallée de la Lauter »**

La cartographie des biotopes forestiers remarquables porte sur les forêts communales de Wissembourg (1 166 ha compris dans la ZSC), Salmbach (130 ha) et Niederlauterbach (270 ha).

Elle a été réalisée à partir de diverses sources d'informations :

- la cartographie des habitats forestiers d'intérêt communautaires réalisée dans le cadre de l'action A1. Celle-ci a permis notamment, d'identifier les secteurs présentant un haut intérêt botanique.
- la description du réseau hydrographique de la forêt communale de Wissembourg, réalisée par un groupe d'étudiants de l'ENGREF dans le cadre de l'action A3 qui a permis d'identifier les zones humides remarquables
- la connaissance de terrain des forestiers locaux, notamment concernant les arbres vieillissants et les gros arbres, mais aussi les zones à haut intérêt botanique.

### **Description des zones cartographiées**

#### **1 Les habitats forestiers d'intérêt communautaire**

La cartographie proposée fait apparaître en trame de fond, la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. En effet, ces habitats remarquables, correspondent de fait, à des zones à fort intérêt écologique, susceptibles d'abriter des biotopes remarquables.

Dans les forêts publiques, les habitats forestiers d'intérêt communautaire concernent 857 ha, soit 55 % des habitats forestiers. Ils sont majoritairement en bon état de conservation : 60% en bon état (Représentatif) et 20% en état moyen (Non Représentatif).

A noter également, la présence d'habitats ouverts intraforestiers sur 9,5 ha. Leur état de conservation est moyen (Non représentatif), notamment du fait de leur colonisation par des espèces eutrophes (Cirse des champs) ou invasives (Solidage). Toutefois, la diversité apportée par les espaces ouverts intraforestiers est à souligner et justifie notamment la délimitation d'un biotope remarquable (zone n°8).

#### **2 Les biotopes remarquables**

Les zones identifiées comme les biotopes les plus remarquables sur le site, ont été cartographiées et numérotées. Un tableau de légende signale pour chaque zone, sa surface et les critères ayant justifié sa délimitation.

N° de zone	Surface (ha)	Zone humide (surf. ha)	Arbres vieillissants (surf. ha)	Gros arbres (surf. ha)	Intérêt botanique (surf. ha)
1	1,18		1,18		
2	1,35		1,35		
3	1,32		1,32		
4	0,11	0,11			
5	9,60	9,60			9,60
6	15,81	15,81			15,81
7	2,38	2,38			2,38
8	4,01				4,01
9	0,70		0,70		
10	5,48	5,48			5,48
11	5,22	5,22			5,22
12	9,49	9,49			
13	17,56	17,56			17,56
14	1,43	1,43			
15	0,61	0,61			
16	1,34				1,34
17	0,62				0,62
18	1,15	1,15			
19	2,80	2,80			
20	3,38		3,38		
21	0,30		0,30		
22	0,70			0,70	
23	3,40		2,35		1,05
24	9,46				9,46
25	2,39			2,39	
26	2,68				2,68
27	0,98			0,98	
28	0,79			0,79	
<b>TOTAL</b>	<b>106,24</b>	<b>71,60</b>	<b>10,60</b>	<b>4,86</b>	<b>75,11</b>

## 2.1. Zones humides remarquables

Les zones humides remarquables correspondent aux zones de dépressions favorables aux remontées de nappe phréatique, ou aux stagnations d'eaux de surface, en lien avec le réseau hydrographique forestier. Elles sont situées en grande majorité dans les zones d'aulnaies frênaies alluviales (habitat d'intérêt communautaire prioritaire).

Les zones humides identifiées correspondent soit à des mares, soit à des zones engorgées caractérisées par une végétation hygrophile (cariçaies, roselières). Les biotopes cartographiés concernés représentent environ 72 ha sur le site.

Il s'agit de biotopes remarquables en raison de leur richesse biologique importante : nombreuses espèces végétales patrimoniales, capacités d'accueil importantes pour la faune (amphibiens, insectes, oiseaux).

## 2.2. Arbres vieillissants et gros arbres

Il s'agit de secteurs présentant actuellement, des arbres vieillissants ou mort ou des arbres de très gros diamètres. Ces secteurs constituent des biotopes remarquables, notamment du fait des capacités d'accueil qu'ils offrent à la faune (Chiroptères, insectes, oiseaux).

Les zones concernées représentent une surface d'environ 15 ha.

### 2.3. Zones à fort intérêt botanique

Il s'agit de zones où ont été identifiées des espèces végétales à fort intérêt patrimonial. Il s'agit principalement d'espèces inscrites sur la liste rouge d'Alsace :

Espèces		Directive Habitats		Arrêté du 13/10/89*	Liste rouge d'Alsace	
Nom latin	Nom vernaculaire	Annexe II	Annexe V		Protection régionale	Absence de statut
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale			X	X	
<i>Thelypteris palustris</i>	Thélyptéris des marais				X	
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale				X	
<i>Aconitum lycoctonum ssp. vulparia</i>	Aconit tue-loup					X
<i>Carex appropinquata</i>	Laîche à épis rapprochés					X
<i>Leucojum vernum</i>	Nivéole de printemps					X
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse					X
<i>Leucobryum glaucum</i>	Coussinet des bois		X	X		
<i>Dicranum viride</i>	Dicrane vert	X				

\* Arrêté du 13 octobre 1989 : Arrêté relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

#### Conclusion :

Indépendamment de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire, 29 zones ont été recensées comme biotopes forestiers remarquables, soit une surface de 106 ha. Cela représente 7 % de la surface des forêts communales incluses dans la ZSC (1 566 ha au total).



CARTOGRAPHIE DES BIOTOPES REMARQUABLES  
DES FORETS PUBLIQUES  
DE LA ZSC DE LA LAUTER

LIFE NATURE LAUTER



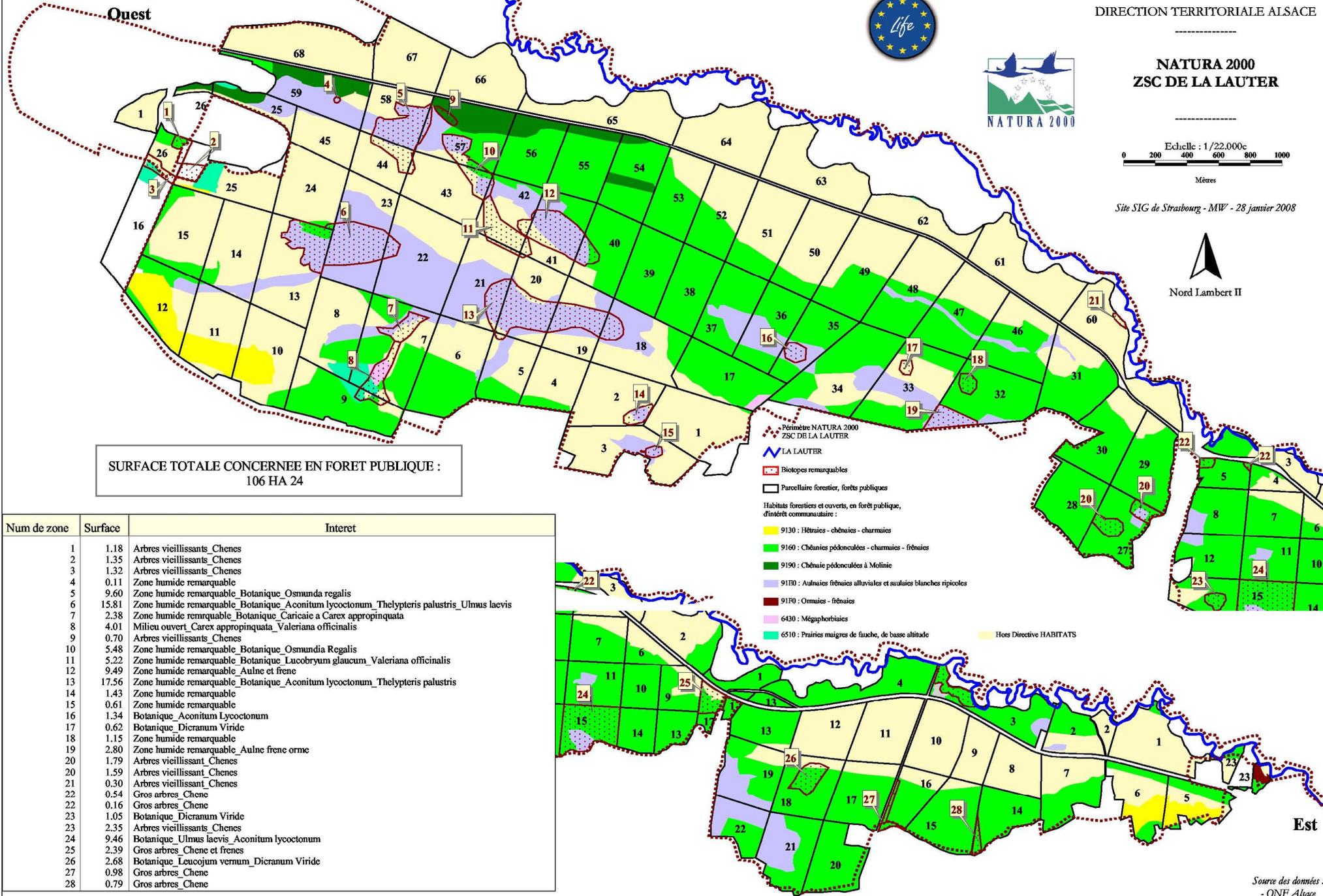
DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

NATURA 2000  
ZSC DE LA LAUTER



Echelle : 1 / 22.000e  
0 200 400 600 800 1000  
Mètres

Site SIG de Strasbourg - MW - 28 janvier 2008



SURFACE TOTALE CONCERNEE EN FORET PUBLIQUE :  
106 HA 24

Num de zone	Surface	Interet
1	1.18	Arbres vieillissants_Chenes
2	1.35	Arbres vieillissants_Chenes
3	1.32	Arbres vieillissants_Chenes
4	0.11	Zone humide remarquable
5	9.60	Zone humide remarquable_Botanique_Osmunda regalis
6	15.81	Zone humide remarquable_Botanique_Aconitum lycoctonum_Thelypteris palustris_Ulmus laevis
7	2.38	Zone humide remarquable_Botanique_Caricaea a Carex appropinquata
8	4.01	Milieu ouvert_Carex appropinquata_Valeriana officinalis
9	0.70	Arbres vieillissants_Chenes
10	5.48	Zone humide remarquable_Botanique_Osmunda Regalis
11	5.22	Zone humide remarquable_Botanique_Lucobryum glaucum_Valeriana officinalis
12	9.49	Zone humide remarquable_Aulne et frene
13	17.56	Zone humide remarquable_Botanique_Aconitum lycoctonum_Thelypteris palustris
14	1.43	Zone humide remarquable
15	0.61	Zone humide remarquable
16	1.34	Botanique_Aconitum Lycoctonum
17	0.62	Botanique_Dicranum Viride
18	1.15	Zone humide remarquable
19	2.80	Zone humide remarquable_Aulne frene orme
20	1.79	Arbres vieillissant_Chenes
20	1.59	Arbres vieillissant_Chenes
21	0.30	Arbres vieillissant_Chenes
22	0.54	Gros arbres_Chene
22	0.16	Gros arbres_Chene
23	1.05	Botanique_Dicranum Viride
23	2.35	Arbres vieillissants_Chenes
24	9.46	Botanique_Ulmus laevis_Aconitum lycoctonum
25	2.39	Gros arbres_Chene et frenes
26	2.68	Botanique_Leucjum vernum_Dicranum Viride
27	0.98	Gros arbres_Chene
28	0.79	Gros arbres_Chene

Source des données :  
- ONF Alsace



**Le programme LIFE Nature « Lauter - Donon » est mis en œuvre grâce aux contributions financières et techniques des partenaires suivants :**

**Bénéficiaire du projet :**



**Partenaires techniques :**



Commune de  
WISSEMBOURG



Commune de  
NIEDERLAUTERBACH



Commune de  
SALMBACH



**Co-financeurs :**



Commission  
Européenne

